

CHARLES PUECH

RÉCEPTION
À
L'ACADÉMIE DE NIMES

Discours de bienvenue
de Monsieur Pierre CLAVEL,
Président de l'Académie.

Remerciements
de Monsieur Charles PUECH
et éloge de son prédécesseur
Monsieur René PANET.

Vendredi 18 octobre 1996

Le président prie MM. Goujon et Durteste d'introduire notre nouveau confrère M. Charles Puech.

Monsieur,

C'est avec beaucoup de considération que nous voyons un magistrat occuper le fauteuil d'un autre magistrat ; il n'est pas courant qu'un membre d'une profession soit remplacé par un successeur exerçant exactement le même métier. Nous vous souhaitons dès maintenant une longue vie parmi nous.

Vous êtes le fils d'un viticulteur et êtes né en plein vignoble, à Saint-Laurent-d'Aigouze. Votre père, qui vécut une longue vie, par la suite, cultivait sa propriété depuis Nîmes. Mais en réalité votre famille paternelle est originaire de Sommières où les Puech étaient avocats au XVIII^e siècle. En embrassant cette carrière au début de votre vie professionnelle vous n'avez fait que suivre les traces de ces ancêtres.

Votre grand-mère, née Dax, était également originaire de Sommières. Deux de vos ancêtres, les docteurs Marc et Gustave Dax se sont illustrés dans cette ville. Le docteur Marc Dax s'était installé à Sommières en mai 1800. Il a laissé le souvenir d'un esprit curieux, d'un médecin modeste, d'un naturaliste à l'esprit fin et précis. Un certain nombre de travaux du docteur Marc Dax ont été publiés en leur temps dans les mémoires de l'Académie de Nîmes, en l'an VII un mémoire pour servir à la topographie médicale d'Aigues-Mortes, en 1810 un mémoire sur le Bouillens de Vergèze, en 1821 une description d'une roche qui renferme exclusivement des coquillages fluviatiles et lacustres, première observation

de la formation d'eau douce dans le Gard aux environs de Sommières.

Mais l'œuvre maîtresse du docteur Marc Dax en matière médicale a été publiée en 1836, comme compte rendu du Congrès de Montpellier : Lésion de la moitié gauche de l'encéphale coïncidant avec l'oubli des signes de la pensée.

Le docteur Dax qui avait offert ses services gracieux à l'hôpital de Sommières, resta pendant 38 ans médecin de l'établissement. Une plaque commémorative a été apposée sur la maison dans laquelle il a vécu et la place du Marché a reçu le nom de « place des docteurs Marc et Gustave Dax ».

En effet, Gustave Dax, fils de Marc, après sa médecine faite à Montpellier, s'installa également à Sommières en 1843 et y exerça son art pendant 50 ans. Il s'attacha longuement à revendiquer pour son père la priorité de ses observations sur l'aphasie et fit à ce propos une communication à l'Académie de Médecine en 1863.

Son fils, enfin, Paul Dax, poète et homme de lettres, prématurément disparu, est l'auteur de plusieurs œuvres dont « Le moine et le soldat » en 1884, « Les adieux du maître d'école » et d'un drame en un acte et en vers, « La Rançon » en 1891, inspiré par la guerre de 1870.

Voilà pour la lignée paternelle. Votre mère, elle, était née Igolen. Son père, polytechnicien, est mort très jeune en 1904. Il avait eu jusque-là une carrière sortant des normes. Affecté au 7^e Génie à Avignon, il avait alors fait son droit à Montpellier ; mais hors cadre il va en Tunisie où il se passionne à la fois pour la topographie et le droit, ce qui le conduira à la mise en place du système de publicité foncière en Tunisie.

Ce père, trop tôt décédé, est remplacé auprès de votre mère par son oncle, le colonel Igolen. Tout le monde a conservé le souvenir du colonel Igolen, qui fut membre de notre Académie de 1930 à 1952, date à laquelle il fut remplacé par maître Edgar Tailhades. Il fut président de l'Académie pour l'année 1942. Il avait présenté à l'Académie en 1931 une étude sur la Garrigue et les Mazets nimois, les Sept Collines et les anciennes fortifications. Il édite en 1939 une étude sur Nîmes, son histoire, ses monuments. Il fait de nombreuses communications à l'Académie de Nîmes sur ces sujets qui le passionnent de 1936 à 1941. Il écrit, il fait des relevés, il fait des plans et il dessine. Son sujet est pour lui inépuisable.

Pour en terminer avec votre famille et tout l'intérêt qu'elle présente pour notre Académie, j'ajouterai que vous avez deux frères, l'aîné sortant de l'Ecole Centrale, le second de l'Institut Agronomique et membre de l'Académie de Montpellier, et ensuite une sœur, épouse également d'un centralien.

Vous avez enfin quatre enfants, deux fils avocats, l'un à Avignon, l'autre à Montpellier, une fille mariée à Avignon et un dernier fils qui poursuit ses études de droit. Votre descendance est profondément ancrée dans l'étude du droit qui fut votre raison d'être.

Vous avez fait vos études secondaires au collège Stanislas, rue des Chassaintes à Nîmes, où vous avez été le condisciple de l'un de nos confrères de l'Académie. Vous avez ensuite fait vos études de droit à Montpellier, tout cela dans des conditions suffisamment brillantes pour que dès 1951, à l'âge de 20 ans vous puissiez vous inscrire au barreau de Nîmes. Ce fut une nouvelle période de travail quand, jeune avocat, vous avez préparé le concours de la magistrature.

En 1955 vous voilà à Rennes comme juge suppléant, puis quelque temps à Draguignan et un premier passage à Nîmes. Cela vous conduit à être juge à Carpentras, d'où vous partez vers les brumes du Nord pour être juge d'instruction à Douai. Mais les temps sont troubles et vous êtes en 1960 désigné comme juge d'instruction à Alger. Vous y resterez jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, non sans avoir eu à traiter des dossiers très difficiles avec les problèmes posés alors par les commandos et la terrible question de la torture.

Vous revenez pour une courte période comme substitut à Nîmes, puis au-delà de la mer procureur à Bastia en 1970, premier substitut à Avignon en 1972, et enfin, avec quatre enfants au foyer substitut général à Nîmes en 1975. C'est pour vous un aboutissement et la sérénité de la vie dans votre département natal vous fait préférer cette tranquillité à la course à la carrière. Vous resterez donc à Nîmes. Vous passez au siège comme conseiller à la Cour en 1978 et devenez président de Chambre en 1986. Vous avez la délicate mission de présider aujourd'hui la chambre d'accusation. Vous y réglez le sort des dossiers criminels et fonctionnez parfois en appel. Enfin dans votre rôle actuel à la chambre d'accusation vous faites appel à votre esprit de synthèse, vous réservant, comme président, la rédaction des arrêts. Il paraît difficile de ne pas mentionner également les tâches que vous remplissez avec un grand succès dans l'administration des bâtiments du palais de Justice.

Mais votre métier n'absorbe pas tout votre temps et vous êtes un marcheur infatigable. Vous vous intéressez à l'histoire, histoire locale en tous cas avec dominante particulière sur l'histoire des Cévennes. Vous avez d'ailleurs une maison à Génolhac, où vous avez bien connu notre

ancien confrère Jean Roger. Cette maison appartenait à Jean Pourtal de la Devèze, avec lequel nous allons retrouver notre Académie. Jean Pourtal de la Devèze fut en effet, à partir de 1936, membre non résidant de l'Académie de Nîmes. Né à Lorient, inscrit au barreau de Nîmes en 1919, il fut le doyen des non-résidants de 1959 à 1973. Il avait commencé à publier ses premiers vers en 1925 au Mercure de France, puis au Divan et à la Muse française. Il eut le prix Moréas en 1936 et c'est vous qui avez édité ses œuvres posthumes. Un certain nombre de ses poèmes avaient été publiés dans les Mémoires de notre Académie et je me permets, dans la mesure même de vos rapports avec Jean Pourtal de la Devèze, de citer ici un de ces poèmes, dédié à Pierre Hughes, notre ancien secrétaire perpétuel :

AUTOMNALE

La Façade du château blanc
 Que dorent les feux du couchant
 S'invertit dans les eaux dormantes
 Des bassins bordés d'amarantes.
 Miroir aux moires verdissantes
 Qu'anime un secret mouvement
 Sous l'enchevêtrement des plantes.
 L'architecture aérienne
 Par son seul reflet virtuel
 S'oppose au songe plus réel
 De cet aquatique domaine.
 Ton esprit se prend à rêver
 Devant ce double paysage,
 Y contemplant sa propre image.

Mais voici venir l'ombre où tout doit s'achever.
En ce parc protégé par ses grilles fermées
Le silence est parfait, qui rejoint l'éternel.
Vois de mauves vapeurs se dérouler au ciel
Et respire dans l'air l'automne et ses fumées.

J'aurais bientôt tout dit de vous, Monsieur, si j'ajoute que vos amis admirent votre brillante intelligence, qu'ils apprécient votre réserve et votre gentillesse, qu'ils goûtent à la fois votre sûreté de jugement et votre humour et qu'ils estiment à sa valeur la droiture dont vous faites preuve.

C'est avec tout cela que nous vous recevons aujourd'hui parmi nous et nous sommes convaincus que c'est nous qui y trouverons avantage.

REPONSE DE Monsieur Charles PUECH

M. le président,
M. le Secrétaire perpétuel,
Mesdames, messieurs,

En pénétrant dans cette salle, chargée d'Histoire où tant de talents divers se sont exprimés, j'ai conscience du grand honneur que vous m'avez fait en m'accueillant parmi vous pour occuper le siège laissé vacant par la démission du président René Panet.

Ce sentiment se mêle à l'émotion que je ressens au souvenir — que vous me permettrez d'évoquer — de mon premier contact avec votre vénérable institution, première rencontre qui remonte à ma lointaine enfance.

C'était pendant la guerre en 1943 à l'occasion de votre séance publique tenue à l'époque dans la petite salle du Foyer communal que les vieux Nimois ont bien connue. Petite salle située au premier étage du bâtiment, longue, étroite, aux murs sombres, dont les sièges en bois, dépourvus de rembourrage, présentant un tel inconfort que toute somnolence était interdite quelle que soit la qualité du conférencier. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles j'ai gardé de cette séance un souvenir précis.

Ce dimanche-là, j'avais alors 11 ans, j'accompagnais mes parents, en fils obéissant — il faut dire qu'en cette période de guerre les distractions étaient rares — pour écouter mon grand oncle maternel, ancien président de l'Académie, le lieutenant-colonel Jules Igolen faire une communication sur « Nîmes de ses origines à l'occupation arécomique ».

Ce grand oncle que je considérais un peu comme mon grand-père, car il avait en partie élevé ma mère, orpheline très jeune, consacrait ses années de retraite à l'étude de la Nîmes antique et, en sa qualité de militaire, il s'intéressait particulièrement à ses fortifications. Il a écrit sur Nîmes, sur ses remparts, sur la garrigue plusieurs ouvrages auxquels les auteurs contemporains font encore référence.

Jules Igolen est mort à 104 ans. Au soir de sa longue vie, il s'était retiré chez sa fille à Avignon, j'étais présent à ses côtés. J'étais alors en poste dans l'ancienne cité des Papes — lorsqu'en 1972, à l'occasion de ses cent ans, votre secrétaire perpétuel Pierre Hugues et le bâtonnier Tailhades qui avait

succédé à mon oncle à l'Académie sont venus en délégation lui remettre la médaille d'argent que vos prédécesseurs lui avaient décernée.

J'ai gardé de lui le souvenir d'un beau vieillard dont le regard était resté étonnamment jeune. Il portait l'impériale, cette petite touffe de barbe sur la lèvre inférieure. Il me racontait volontiers ses souvenirs de la Grande Guerre où il avait été blessé et m'a toujours témoigné une grande bonté.

A cette même séance publique de 1943, Jean Pourtal de Ladevèze, membre non résidant de l'Académie, poète élégant et précieux, nous avait dit en purs alexandrins le dialogue né de son imagination échangé entre Cassandre et Amphios, évoquant les malheurs de Troie et le destin de la belle Hélène.

Je ne pouvais pas savoir alors que quelque vingt ans plus tard, j'allais par mon mariage, entrer dans la famille du poète, devenir un de ses confidents et à sa mort en 1976, mon épouse ayant hérité de sa maison de Génolhac, me trouver en possession de son importante bibliothèque et de ses manuscrits.

Pour respecter ses dernières volontés, j'ai recensé ses poèmes inédits et je les ai publiés en 1981 sous le titre Œuvres posthumes.

A cette occasion, j'ai retracé la vie et les œuvres de ce poète nimois, aujourd'hui oublié, qui a connu entre les deux guerres une certaine notoriété.

Ami de Paul Valéry, il était monté à Paris où il avait été admis au Divan, cercle littéraire créé rue Bonaparte dans les locaux de la librairie et de la maison du même nom par l'écrivain Henri Martineau.

Plusieurs recueils de poèmes qu'il publiait au Divan au rythme d'un par an ont été couronnés par l'Académie française et il obtint en 1936 le prix Jean Moréas pour son recueil « Sur les balcons du ciel ».

Collaborateur du *Mercury* de France, il a tenu dans cette revue pendant de nombreuses années la rubrique consacrée à la poésie.

Poète symboliste d'influence classique, il a mené à Paris une vie mondaine, brillante, côtoyant les grands écrivains de sa génération. La présence de cet aristocrate célibataire, arborant le monocle, au verbe fleuri était fort apprécié dans les salons littéraires de la capitale.

Je ne peux résister au plaisir de vous dire quelques-uns des vers qu'il a consacrés à notre ville.

La ville de mon enfance dort
 Enfouie dans les coussins d'or
 De son ancienne glaise morte
 Orgueilleusement elle porte
 Au front de ses temples croulants
 Et sur les chapiteaux jaunis de ses sveltes colonnes
 La couronne
 Où demeure à jamais sculpté
 Dans l'impérissable beauté
 Le souvenir, comme l'aile attardée
 Du crépuscule agonisant

J'ai tenu en prenant place parmi vous à évoquer le souvenir de ces deux anciens qui, appartenant à mon proche entourage familial, ont l'un et l'autre : l'officier historien et le poète, exercé sur moi une profonde influence.

En m'élisant pour occuper le fauteuil laissé vacant par la démission, pour cause de santé, du président Panet, vous

avez choisi la continuité. Vous vous êtes attachés davantage à ma profession qu'aux mérites qui sont les miens : un magistrat succède à un autre magistrat.

Ce faisant, vous avez respecté une tradition qui remonte aux origines de votre institution plusieurs fois centenaire, selon laquelle ont toujours figuré dans cette assemblée des représentants du troisième pouvoir cher à Montesquieu et qui, depuis la constitution de la V^e République, a été rabaisé au simple rang d'une autorité judiciaire.

Pour éviter une longue énumération et sans remonter au conseiller Ménard, le grand historien de la ville de Nîmes, je ne citerai que les plus récents d'entre eux : Roche, 1^{er} président honoraire, Caemard, 1^{er} président, Davé, juge honoraire qui a fait don à l'Académie de son hôtel particulier, Barnouin, conseiller à la Cour, Abauzit, conseiller à la Cour, du Colombier, procureur général.

Depuis la disparition prématurée de mon ami et collègue Jean Roger, le président Panet était le seul représentant de cette profession ; vous m'avez élu pour essayer de combler le vide laissé par son départ.

J'ai été longtemps le voisin de mon prédécesseur et j'ai eu l'avantage de le connaître professionnellement dans les années 60 lorsqu'il siégeait à la Cour d'Appel de Nîmes et moi au Tribunal.

J'ai pu ainsi apprécier non seulement ses grandes qualités professionnelles qui faisaient de lui un magistrat unanimement respecté tant par ses collègues que par les avocats, mais aussi ses qualités humaines, sa distinction et sa parfaite courtoisie.

René Panet a vu le jour à Nîmes le 18 juin 1906. Coïncidence curieuse je suis né le même jour que lui, quelques années plus tard dois-je préciser ! Ne croyant pas

à l'astrologie, je n'attache pas à cette coïncidence une grande importance. On peut en effet célébrer ce jour-là l'anniversaire d'événements aussi contrastés que : la naissance de Corneille, Waterloo et bien sûr l'appel du général De Gaulle

Signe du destin, le futur académicien est né rue Séguier à proximité immédiate de l'Hôtel de l'Académie, dont on a beaucoup parlé ces derniers temps, qu'avait légué à votre Compagnie son chancelier Jean-François Séguier dont le portrait, je crois, orne encore cette salle.

René Panet avait cinq ans, lorsque son père qui était cheminot a été nommé chef de gare au Pont-du-Gard. La contemplation quotidienne du prestigieux monument romain ne pouvait qu'éveiller chez le tout jeune enfant, la curiosité historique et le sensibiliser au spectacle de la beauté.

Plus tard, lorsque son père a été muté à Saint-Ambroix, l'adolescent est parti effectuer ses études secondaires au lycée de Montélimar où son oncle était professeur.

Il a terminé ses études secondaires, classe de première et de philosophie au collège Saint-Stanislas de Nîmes où il a eu pour professeur deux futurs académiciens: Mgr Homs et le chanoine Thibon.

En 1925, il s'inscrit à la faculté de Montpellier où il mène de front des études de Droit et de Lettres. Trois ans plus tard, il est licencié en droit et en italien. Il poursuit ses études juridiques en obtenant successivement les diplômes d'Etudes Pénales, le diplôme d'Etudes supérieures de droit privé et celui d'Etudes supérieures de droit romain et d'histoire du droit.

Il accède enfin en janvier 1931 au grade de docteur en droit, qui lui est conféré avec la mention Très Bien pour sa thèse : « De la responsabilité civile des automobilistes. »

Le jeune étudiant d'alors avait pressenti l'essor prodigieux qu'allait connaître la circulation automobile et le nombre infini de procès en responsabilité qu'elle devait provoquer.

En même temps qu'il poursuivait ses études supérieures à Montpellier, le futur académicien avait fondé avec plusieurs amis une revue «Le Nouveau Languedoc» de tendance félibréenne écrite en Lengo Nostro. Il collaborait par ailleurs au journal « Le Midi Viticole » en compagnie de Jean Valéry, fils de Jules Valéry, doyen de la faculté de droit et neveu de Paul Valéry.

M. Lucien Frainaud qui l'a bien connu dès cette époque s'adressait à lui en des termes lyriques dont il a le secret, le 23 janvier 1976, en lui cédant la présidence de l'Académie :

« Ta grande sensibilité te portait tout naturellement vers tout ce qui est beau et généreux. Tu aimeras traduire les élans de ta jeunesse. Avec le Nouveau Languedoc, tu chantes le Languedoc et la Provence, souviens-toi de ces cours d'amour sous les pinèdes de Maguelonne, où dans une fin d'après-midi de printemps au milieu des paons et des mouettes, bercés par le bruissement des vagues, nous mêlions nos chants à ceux des jeunes «chatos».

Tu chantais Dante, tu chantais Pétrarque et déjà se développait en toi les éléments de ce qui devait devenir une grande culture. Le cœur du jeune étudiant battait aux pulsations de l'homme et des qualités d'humaniste s'épanouissaient en toi qui devaient brillamment illuminer ta carrière. »

Cette carrière professionnelle, il l'a entamé en juillet 1930 en prêtant le serment d'avocat devant la Cour d'Appel de Nîmes. L'ENM n'existait pas et ceux qui se destinaient à

cette profession devaient au préalable avoir effectué un stage au barreau. Cet apprentissage de l'autre côté de la barre était une excellente préparation supérieure, à mon sens, à un enseignement théorique dispensé dans une école.

En novembre 1930, le futur magistrat est attaché au Parquet général de Nîmes et en janvier 1932 il est reçu dans les premiers rangs à l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature.

Son excellent rang d'admission, lui a valu une proposition de nomination en qualité d'attaché à la Chancellerie, nomination flatteuse qu'il a refusée car il était bien déterminé à faire carrière dans son cher Midi où il comptait de nombreux amis et où il pouvait satisfaire son amour pour les corridas.

A défaut d'une nomination à la place Vendôme qui lui aurait ouvert la voie vers les plus hauts postes parisiens, le nouveau magistrat a été nommé Juge suppléant du ressort de la Cour d'Appel de Nîmes et à l'exception d'un passage au parquet d'Aurillac, il allait pendant 41 ans gravir les échelons de la hiérarchie sans sortir du ressort géographique de la Cour, ce qui est tout à fait exceptionnel.

Substitut du Procureur de la République à Carpen-tras en 1935, Procureur de la République à Mende en 1940, à Tournon en 1948, Conseiller à la Cour d'Appel de Nîmes en 1956, il a, à ce titre, présidé de nombreuses fois les Cours d'Assises du Gard et du Vaucluse.

Enfin, président de Chambre à la Cour d'Appel en 1969, affecté à la présidence de la Chambre Commerciale, il a été admis à la retraite en 1973, il avait 67 ans.

Entre temps, notre magistrat avait épousé une Nimoise, Mlle Madeleine Simon, ancienne élève des Beaux-Arts. Il avait pour parrain à son mariage : Pourtal de Ladevèze, encore lui,

et le grand avocat d'Assises, le tribun Bernard de Montaut-Manse.

La poésie et l'éloquence : Polymnie et Calliope réunis autour de Thémis pour célébrer le culte d'Hymenée. Beau tableau allégorique sur fond de Tour Magne, riche de signification, qui aurait pu inspirer un peintre de la Renaissance italienne dont le marié parlait la langue.

De cette union célébrée, sous de si heureux auspices sont issus deux fils : Bernard à qui son père a communiqué son amour pour les corridas et Patrick l'actuel titulaire de la charge de notaire de Bellegarde.

Après cette brève incursion dans sa vie privée, revenons à la carrière du président Panet.

A l'occasion de sa nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, le premier président Masson s'adressait à lui en ces termes : « Votre autorité, votre souci de l'impartialité vous ont fait désigner comme président des Assises, tâche malaisée parfois où il est nécessaire pour les débats de garder au-dessus de tout le respect dû à la loi. »

Elu à l'Académie de Nimes le 11 février 1966, succédant au bâtonnier Lacombe, le président Panet a été reçu le 18 novembre 1966 accueilli par son ami le président André Nadal. Vous l'avez porté à votre présidence en 1976, et vous venez de lui confier l'honorariat.

Passionné d'histoire et de littérature, mon prédécesseur au cours de son long séjour à Tournon s'est intéressé à deux personnages qui ont illustré cette ville : le cardinal de Tournon et Stéphane Mallarmé.

Je commencerai par le moins ancien, Stéphane Mallarmé, celui que l'on a appelé le connétable des Lettres et qui a régné en maître sur une génération de poètes au cours de ses fameux Mardi Littéraires, était professeur d'anglais. Il a

débuté au lycée de Tournon une carrière qui s'est terminée dans les grands lycées parisiens.

Le souvenir du poète d'Hérodiade et de l'Après-midi d'un Faune était encore bien vivant à Tournon dans l'immédiate après-guerre au temps du procureur Panet qui, depuis, ne manque pas de prononcer le nom du grand poète chaque fois qu'il évoque son séjour dans cette charmante ville des bords du Rhône.

Le magnifique lycée de Tournon où enseigna Mallarmé est dû au cardinal de Tournon auquel le président Panet a consacré une savante étude qui a nourri la brillante communication qu'il fit dans cette salle le 25 avril 1975.

Le magistrat s'intéressait d'autant plus à ce prélat de la Renaissance que celui-ci était né en 1489 dans le château de Tournon où le Tribunal avait son siège.

Le cardinal de Tournon a laissé un nom pour le rôle politique et diplomatique qu'il a longtemps tenu, à une époque de l'histoire de France particulièrement mouvementée sous les règnes successifs de François 1er, Henri II, François II et Charles IX.

L'ancien étudiant d'italien qui avait étudié Dante et Pétrarque était dans son élément pour faire revivre ce prélat qui nommé cardinal de Sabine avait vécu à Rome et dont l'Italie avait été au centre de son activité diplomatique.

C'est lui qui en 1526, après la défaite de Pavie, fut envoyé par la mère du roi, Louise de Savoie, pour négocier la libération de François 1er, retenu par Charles Quint, lui encore qui négocia le traité de Cambrai, obtenant la libération des deux fils du roi, le Dauphin et le duc d'Orléans, qui avaient été échangés contre leur père, lui toujours qui se rendit à Rome pour préparer le mariage de la nièce du pape Catherine de Médicis avec le fils de

François 1er, le jeune duc d'Orléans.

On le retrouve à Venise pour obtenir du doge l'autorisation du passage des troupes françaises opposées alors à celles de Charles Quint au sujet du duché de Parme.

Il contribua à la signature à Nice d'une trêve de 10 ans entre le roi et l'empereur et à cette occasion, organisa à Aigues-Mortes, une entrevue entre les deux souverains.

Mais le cardinal de Tournon ne connut pas que des succès, il dut renoncer à l'expédition qu'il avait envisagée pour conquérir le royaume de Naples et échoua dans sa tentative de placer la ville de Sienne sous la protection du roi de France.

Faisant la synthèse de cette intense activité politique et diplomatique, le conférencier pouvait affirmer qu'elle avait été inspirée par deux idées directrices assurer à la France une place prépondérante en l'Italie et s'opposer en même temps à la présence grandissante de la Maison d'Autriche.

Il ne faut pas oublier que François de Tournon était aussi un homme d'Eglise. A la mort du pape Paul IV en 1559, il rata de peu l'élection du trône de Saint-Pierre. Au premier tour il réunit sur son nom 28 voix, il ne lui en manquait que trois pour être élu. Le conclave avait voulu ainsi lui manifester son estime sans pour autant l'élire, de peur de voir la papauté retourner s'installer à Avignon.

Peu de temps avant sa mort en 1561, le cardinal assista au colloque de Poissy où il s'opposa violemment au sujet de l'Eurachistie au chef des ministres protestants Théodore de Bèze.

On comprend en parcourant la vie de ce prélat qui a

été aussi un grand mécène, l'intérêt que lui a porté celui qui fut un temps le procureur de Tournon et qu'il a tenu à faire partager par ses confrères de l'Académie.

Quelques années plus tôt en 1968, le président Panet avait donné à l'Académie un autre aperçu de son talent en traitant, avec humour, d'un sujet relevant de sa profession intitulé : Dignité de la magistrature et indépendance du Barreau : l'affaire des Moustaches.

Cette affaire s'inscrit dans le cadre de l'action disciplinaire, héritée des anciens parlements que les tribunaux exerçaient — et exercent toujours dans une moindre mesure — sur les avocats.

Ce pouvoir disciplinaire permettait aux tribunaux d'intervenir dans les moindres détails de la vie des avocats, pour notamment régler leur costume et leur tenue aussi bien à l'audience qu'à l'extérieur du Palais.

Le président Panet aborde son propos par l'histoire du port de la barbe et des moustaches dans la magistrature et le barreau depuis le XII^e réglementé par diverses ordonnances notamment une ordonnance de François 1^{er} en 1540 dont on ne sait pas si le cardinal de Tournon fut l'inspirateur.

C'est dans ce contexte qui nous paraît aujourd'hui bien puéril, relatif au système pileux des gens de robe qu'éclata en 1844 sous le règne du roi bourgeois Louis Philippe, l'affaire des moustaches qui opposa à Ambert la dignité de la magistrature à l'indépendance des avocats.

Le Tribunal d'Ambert avait un président M. Calemard de Ginestoux personnage « solennel, rigide et froid, imbu de ses prérogatives ». Il ne tolérait aucune entorse au règlement et à tout ce qui pouvait porter atteinte à son prestige.

Le port des moustaches, fort prisé à cette époque dans les salons parisiens commençait à faire des adeptes en province. Trois jeunes avocats d'Ambert voulurent suivre cette nouvelle mode. Ils se heurtèrent à l'interdit du président Calemard. Celui-ci n'ayant pas obtenu que ces jeunes élégants « présentassent leur lèvre supérieure au barbier », saisit le bâtonnier de l'incident et le tribunal prononça contre eux la peine de la censure.

Le conflit devait donner lieu à un échange de lettres fort pittoresques entre le président et le bâtonnier, lettres reprenant tous les grands principes sur la matière et empreintes de l'emphase épistolaire de l'époque.

A cette occasion, le président de Chambre doyen de la Cour d'Appel de Riom, qui ne manquait pas d'esprit répondit au président Calemard en l'absence du premier président, élu député : « qu'il lui appartenait de se tirer lui-même du terrain broussailleux sur lequel il s'était imprudemment engagé. »

Cette affaire mémorable se termina devant la Cour de Cassation.

La Cour suprême repoussa les divers moyens qui avaient été soulevés et avec beaucoup de prudence, n'abordant pas le fond, rejeta le pourvoi, se contentant de juger que les Cours et Tribunaux ont « le pouvoir d'apprécier souverainement si les faits qui se passent à l'audience sont attentatoires ou non à la dignité de l'audience et à la gravité des fonctions qui y sont exercées ».

Les avocats durent s'incliner mais la révolution toute proche de 1848 allait leur permettre de prendre leur revanche.

J'ajouterai, pour terminer d'évoquer l'affaire des Moustaches, chère au président Panet que Jules Romain a choisi cette même ville d'Ambert pour situer les facéties de

ses célèbres Copains.

Il est décidément des sous-préfectures prédestinées pour être le théâtre d'événements tragi-comiques réels ou supposés.

Le président Panet s'est attaqué à des sujets beaucoup plus sérieux. Dans la séance publique du 1er février 1976, alors qu'il présidait l'Académie, il fit un exposé très apprécié intitulé : « De la Poésie à la Justice. »

L'orateur s'attacha à comparer Justice et Poésie : « Comme le juge est soumis à la loi, la poésie doit obéir aux lois de la versification.

Mais il existe entre eux une différence essentielle : le poète obéit à son sentiment, le juge à sa raison. L'un est emporté par son imagination que l'autre doit dominer. Cependant l'enthousiasme que connaît le poète doit être tempéré par la raison. »

Et le président Panet poursuit : « Plus on monte dans la connaissance de la Poésie et de la Justice, plus clairement pour l'une et pour l'autre, apparaît la nécessité d'une règle modératrice, d'une loi supérieure qui sans étouffer le sentiment lui rappelle la voie qu'il doit suivre. Par ce caractère essentiel Justice et Poésie se ressemblent. »

Et l'orateur de conclure : « Cette lutte entre le sentiment et la raison est l'expression même de la vie. Cette aspiration à l'équilibre porte nom : TORDRE. »

Je ne suis pas sûr que cette analyse puisse s'étendre à toutes les formes de poésie, notamment les plus modernes — elle garde par contre toute sa valeur quand on la limite à la poésie classique, celle qui avait manifestement les préférences du conférencier.

Mon prédécesseur s'est exprimé dans d'autres enceintes que celle de l'Académie. Je serais incomplet si je n'évoquais pas le discours du conseiller Panet à l'audience

solennelle de rentrée de la Cour d'Appel de Nimes le 2 septembre 1957.

Il était de tradition jusqu'à une époque très récente — tradition à laquelle j'ai moi aussi sacrifié — qu'un magistrat de la Cour, le plus souvent le dernier arrivé, prononçât à l'audience de rentrée un discours portant sur un sujet juridique, littéraire ou historique.

Cet honneur échet en 1957 au conseiller Panet qui traita selon ses propres termes d'« Une grande figure révolutionnaire trop ignorée : Rabaut Saint-Etienne. »

« Tous, disait-il, quels que soient nos opinions politiques et nos convictions religieuses ne pouvons qu'exprimer notre admiration devant la courageuse abnégation et l'exceptionnelle valeur morale de cet homme qui n'a jamais dévié de la ligne qu'il regardait comme celle du bien, de la justice et de la vérité. Doué d'une chaude et onctueuse éloquence nourrie de l'esprit des livres sacrés, Rabaut Saint-Etienne plus que tout autre a su porter haut les revendications en faveur de la Justice et de la Liberté... »

Le conseiller Panet souligne le sens de la Justice et la pondération de son héros qui feront qu'il s'élancera le 28 décembre 1792 à la Tribune de la Convention pour s'élever contre le droit dont elle veut s'arroger de s'ériger en Tribunal pour juger Louis XVI. C'est ce jour-là qu'il s'écrie : « Une assemblée doit se respecter assez pour ne pas se porter juge d'un homme qu'elle a condamné d'avance. »

A sa mort sur l'échafaud, victime de la Terreur, Rabaut Saint-Etienne pouvait être fier de l'œuvre accomplie et en particulier d'avoir fait inscrire dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen le principe de la liberté religieuse.

La célébration du deuxième centenaire de la Révolution a permis de tirer de l'ombre ce grand révolutionnaire trop ignoré le déplorait le conseiller Panet.

J'ai encore en mémoire le brillant exposé que fit sur ce sujet M. Valade dans le cadre du colloque organisé l'année dernière au Fort Vauban sur le thème du Chemin de Tolérance.

Il y a près de 40 ans, le catholique René Panet avait déjà compris l'importance et la beauté du rôle historique joué par son compatriote, pasteur de l'Eglise réformée : Rabaut Saint-Etienne.

Je vois là une preuve supplémentaire de son ouverture d'esprit, de sa tolérance, de sa curiosité orientée, comme pour le choix de sa thèse de doctorat, vers des sujets qui, après lui, ont suscité un intérêt grandissant.

Le président Panet appartient sans doute à la dernière génération de magistrats humanistes qui cultivaient avec un égal bonheur : le droit, la littérature et l'histoire.

Ce type de magistrat à quelques exceptions près ne se rencontre plus dans les jeunes générations.

Il en est ainsi pour deux raisons principales :

— Les études secondaires ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois. Les disciplines scientifiques — qu'on le regrette ou non — prenant de plus en plus d'importance — au détriment des disciplines littéraires.

— Le volume de travail imposé aux magistrats a cru en quelques décennies de façon vertigineuse, — je peux en porter témoignage — et la cadence de travail auxquelles nous sommes soumis ne laissent guère de temps libre pour cultiver les belles lettres.

Je regrette une telle évolution, car le magistrat humaniste pouvait prendre davantage de recul par rapport

aux faits soumis à son jugement, il pouvait mieux les relativiser et échapper plus facilement à la pression de l'opinion publique aujourd'hui exacerbée par les tout puissants moyens audio-visuels de communication.

La décision de justice était alors plus mesurée, moins brutale, moins improvisée et donc plus juste.

Le manque d'indépendance qui de nos jours est le plus à redouter chez un magistrat, ce n'est plus tellement comme ce fut parfois le cas dans le passé, ses complaisances à l'égard des politiques mais davantage l'utilisation de ses pouvoirs au service de ses convictions personnelles et sa soumission à une opinion publique envahissante aussi extrême que versatile.

« La véritable indépendance — a écrit Robert Schmelk, premier président de la Cour de Cassation — est celle que le magistrat doit avoir vis-à-vis de ses options politiques ou religieuses et de ses pulsions et préjugés. »

Cette indépendance a été celle du président Panet qui puisait dans sa vaste culture les ressources nécessaires pour maîtriser la décision parfois difficile qu'il devait prendre.

Il a laissé au Palais le souvenir d'un grand magistrat intègre, compétent, brillant et dont la courtoisie lui a valu, lorsqu'il présidait la Cour d'Assises, le prix Orange décerné par la Presse.

Son état de santé ne lui a pas permis d'être présent aujourd'hui parmi nous. Son épouse vient de subir une opération. J'adresse à Mme Panet mes vœux de rétablissement et je souhaite au président Panet, avec toute la déférence que

je lui dois, de profiter pendant de longues années encore d'une retraite bien méritée après plus de 40 ans d'activités professionnelles.

Monsieur le président, c'est sans doute par là que j'aurais dû commencer. Je vous prie de m'en excuser. Je vous remercie pour les propos aimables et flatteurs par lesquels vous m'avez accueilli. Vous avez retracé ma carrière qui approche de son terme.

Avocat d'abord en 1951, puis rapidement magistrat, j'ai commencé d'exercer mes fonctions aux quatre coins de la France et parfois au-delà des mers à Alger et à Bastia avant de revenir définitivement à Nîmes en 1976.

La période qui m'a le plus marqué est celle où jeune juge d'instruction à Alger de 1960 à 1961, en pleine tourmente et les derniers mois dans une ambiance de folie collective, j'ai participé, en première ligne, à la répression des actions sanglantes nées du désespoir d'une communauté qui s'estimait trahie et qui se voyait contrainte à l'abandon d'un pays qu'elle partageait avec d'autres de façon inégale mais dont elle assumait, depuis plus d'un siècle, le développement économique.

J'ai depuis, fort heureusement, exercé mes fonctions dans des conditions beaucoup plus sereines.

Je constate cependant de l'intérieur, le profond malaise que ressent l'institution judiciaire.

On voudrait se décharger sur elle de tous les problèmes que la société laisse sans solution : violence gratuite, délinquance juvénile, pédophilie, immigration clandestine, toxicomanie, exclusion, pollution, révisionnisme, racisme, phénomène des sectes.

On lui demande d'intervenir dans les domaines les plus sensibles et en même temps on lui reproche d'outrepasser

son rôle et d'exercer un pouvoir exorbitant. On parle de gouvernement des juges, ce qui serait la pire des choses. En effet comme l'a écrit Antoine Garapon, ancien juge des enfants : « La justice ne peut régler tous les problèmes et dire à la fois la vérité scientifique, historique, définir le lien politique et prendre en charge le salut des personnes. Elle ne le peut pas et elle ne le doit pas sous peine de nous faire tous sombrer dans un enfer procédurier frustrant, stérile et destructeur. »

Plus la justice intervient et plus elle est critiquée. Le justiciable n'accepte pas facilement d'être jugé et, à plus forte raison, puni par d'autres hommes. Plutôt que de reconnaître ses fautes et d'accepter la sanction — qu'il trouve toujours trop lourde — il préfère maudire ses juges, les calomnier ou les ridiculiser, encouragé dans cette attitude par ceux qui se plaisent à étaler dans l'opinion les rares erreurs judiciaires.

Il n'y a pas lieu de trop s'en émouvoir. Le phénomène n'est pas nouveau. On oublie facilement les critiques parfois féroces, exprimées par la plume ou par le dessin dont les juges ont été la cible dans le passé.

Je ne citerai ni Rabelais, ni Racine mais seulement Raymond Escholier car ce nom est familier dans cette enceinte.

Raymond Escholier a pu écrire en 1930 en commentant les célèbres caricatures de Daumier sur les gens de robe : « Magistrats séniles, abêtis, sourds et somnolents auxquels est confiée la charge redoutable de juger leurs semblables, tous côtoyant journallement le crime et l'escroquerie et ayant la connaissance plus ou moins flétrie par ce perpétuel contact. »

Hier les juges étaient trop vieux et blasés, aujourd'hui, ils seraient trop jeunes et trop agressifs.

Juge lointain, juge tatillon, juge expéditif, juge engagé, juge répressif, juge laxiste, tous les qualificatifs pourront s'égrener indéfiniment sur le ton de la polémique vengeresse ou sur celui de la plaintive litanie.

Elevons-nous au-dessus de toutes ces critiques contradictoires pour dire que le juge doit s'adapter à la complexité du réel, suivre l'évolution des mœurs et les progrès des techniques. Le propre de la vie est le mouvement. Le juge doit œuvrer dans le respect de la dignité de l'homme et dans la volonté d'assurer le triomphe de la règle objective.

C'est à cette tâche que je me suis consacré parfois avec passion toujours avec intérêt, sans perdre de vue que la Justice est un absolu et que ses serviteurs sont des hommes ni meilleurs ni pires que les autres.

M. Puech reçoit en fin de séance les félicitations de ses confrères ainsi que des nombreux amis présents à cette installation.

C'est au premier étage autour d'un vin d'honneur que se termine cette agréable séance.